

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 1^{er} février 2024 portant nomination de médecins-évaluateurs ATCO au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile

NOR : TREA2403201S

(Texte non paru au Journal officiel)

Par décision du directeur de la sécurité de l'aviation civile en date du 1^{er} février 2024, M. le Docteur Christophe Capitaine, médecin aéromédical de classe 3 à Aix-en-Provence et M. le Docteur Joël Picard, médecin aéromédical de classe 3 à Toulouse, sont désignés médecins-évaluateurs des personnels chargés du contrôle de la circulation aérienne (ATCO) auprès du directeur technique « Aéroports et navigation aérienne » de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile.

Les personnes désignées par la décision du 1^{er} février 2024 mentionnée au premier alinéa du présent extrait sont nommées à compter du lendemain du jour de la publication de cette décision jusqu'au 30 avril 2024.